

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 07 OCTOBRE 2020 A 20H42

Présents : ECHEPARE Marie, LAPACHET André, HONTHAAS Bernadette, PECAUT Philippe, BERSANS Jean-Michel, PUCHEU Florent, ROQUANT Karine, MASTOUMECQ Françoise, GARENNE Éric, MORLANS Monique, HOURAT Daniel, GOUSSIES Marie Lyne, GAUSSELAN Ivana.

Absent représenté : MORLANS Monique donne pouvoir à HONTHAAS Bernadette.

Absents excusés : LARQUEY Philippe.

Secrétaire : ROQUANT Karine

1. Compte-rendu des décisions du Maire prise dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

26/08/2020 Arrêté d'interdiction de stationner : En raison du marché le jeudi soir de 18h à 19h.

Le compte-rendu n'appelle pas de vote de la part du Conseil Municipal

2. Organisation de journées citoyennes

Madame le Maire propose d'organiser des journées citoyennes dans le courant de l'année 2020. Ces Journées citoyennes mobiliseront durant des demi-journées les habitants de la commune pour réaliser ensemble, divers projets (peintures, travaux de jardinage, abris bus,...). L'assureur de la Commune a été prévenu.

Le Conseil municipal approuve le projet présenté et charge le Maire d'organiser ces journées citoyennes.

Adopté à l'unanimité

3. Subventions aux associations

Après avoir rappelé à l'assemblée que le budget 2020 prévoit la somme de 3 000 € pour les subventions aux associations à l'article 6574 pour l'année 2020,

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de voter les montants suivants aux associations :

Proposition :

- Association Bérette	1120€
- Comité des fêtes	800 €
- Binet	170 €
- Sourire d'automne	170 €
- Association chasse	110 €

Le Conseil Municipal approuve les montants ci-dessus et autorise le Maire à verser les montants sous réserve que les associations en aient fait la demande. Le Conseil Municipal précise que les sommes sont prévues au budget.

Adopté à l'unanimité